Docusign Envelope ID: 090AFBEF-AFFB-4185-8517-E69CC5B9188A

2 LEFRANCQ

Société Civile de Construction Vente
au Capital de 1240 €
393 rue du Général De Gaulle, 2ème étage
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

RCS LILLE METROPOLE 882 276 934

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 17 décembre, à 9 heures
Au siège social,

Les associés de la SCCV 2 LEFRANCQ se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel D'HONDT, gérant.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- la feuille de présence
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Monsieur Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification statutaire suite à la cession de parts intervenue ce jour
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis, Monsieur Le Président donne lecture du rapport qu'il a établi en sa qualité de gérant.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

DS LD DS GD DS DD

Docusign Envelope ID: 090AFBEF-AFFB-4185-8517-E69CC5B9188A

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et de l'acte de cession de parts sociales, décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 7 . CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1240 euros, divisé en 1240 parts sociales de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 1240 et réparties de la façon suivante:

- La société S.P.I.I POLYGONE
 Propriétaire de 620 parts
 Portant les numéros 1 à 620
 Ci …… 620 parts
- La société PRIMORDIAL
 Propriétaire de 298 parts
 Portant les numéros 621 à 918
 Ci …… 298 parts
- La société LEA REAL INVEST
 Propriétaire de 298 parts
 Portant les numéros 919 à 1216
 Ci …… 298 parts
- La société LOCABI
 Propriétaire de 24 parts
 Portant les numéros 1217 à 1240
 Ci …… 24 parts

Total…….. 1240 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tout pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DS LD DS GD DS DD

Docusign Envelope ID: 090AFBEF-AFFB-4185-8517-E69CC5B9188A

L’ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président déclare la séance levée à 9 heures 30.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Pour la SARL S.P.I.I POLYGONE Monsieur Daniel D’HONDT	DocuSigned by: DANIEL D'HONDT E65404D7E5B441F...
Pour la SARL LOCABI Monsieur Daniel D’HONDT	DocuSigned by: DANIEL D'HONDT E65404D7E5B441F...
Pour la SARL LEA REAL INVEST Madame Léa D’HONDT	DocuSigned by: Léa D'HONDT FFF815543FFE4F5...
Pour la SARL PRIMORDIAL Monsieur Grégoire D’HONDT	DocuSigned by: Grégoire D'HONDT F7B5FFF5CCC749C...